



Compte-rendu de la réunion du 2 octobre 2019 relative aux mesures catégorielles prévues au PLF 2020

L'administration a présenté aux organisations syndicales les mesures relatives aux effectifs, à l'accompagnement, à l'action sociale ainsi que les mesures catégorielles.

1. Effectifs et recrutements

S'agissant des effectifs, la Ministre des Armées avait annoncé le lundi 30 septembre, lors de la présentation du PLF 2020, la création nette de 300 postes. Ce chiffre se compose ainsi : une diminution de 87 postes militaires et la création de 387 postes civils (dont 71 au Service Industriel de L'Aéronautique (**SIAé**)). Ces 300 postes sont ciblés sur les métiers en tension à savoir le renseignement, l'infrastructure, cyberdéfense, Service d'information et de Communication (SIC)... et concernent essentiellement les postes de catégorie A et B. Seulement 53 postes en catégorie C seront créés.

S'agissant du recrutement en 2020, le schéma d'emploi doit permettre d'accompagner la trajectoire du Ministère tout en répondant aux besoins des employeurs, à savoir 1 259 Equivalents Temps Plein Rémunérés (**ETPR**) pour les catégories A, B et C.

La CGT attire toutefois l'attention sur la déflation de 872 postes d'Ouvriers d'Etat.

6 000 postes devraient être créés à l'horizon 2025.

Toutefois, la CGT constate que le recrutement reste stable jusqu'en 2022, cependant ce n'est qu'à partir de 2023 qu'il connaîtra un rythme accru (1 500 postes créés tous les ans jusqu'en 2025). La CGT souligne que ces projets de recrutements en masse ne se feront qu'après la présidentielle de 2022 et n'engage donc pas le gouvernement actuel. Bien loin de l'affichage médiatique et de la nécessité d'augmenter les effectifs du Ministère, la CGT reste prudente à cette annonce, notamment après plusieurs décennies de restructurations.

Pour permettre la création de futurs 6 000 postes, la DRH-MD prévoit une planification sur 6 ans des besoins RH des employeurs, en prenant en compte la complémentarité Personnels Militaires/Personnels Civils (**PM/PC**). Toutefois, la définition des postes pour les personnels civils dans le cadre de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (**GPEC**), ne se fera qu'à la bascule à *AllianceNG* et son module « compétences ». La CGT note qu'aucune date n'a été avancée.

Pour permettre ces projets de recrutements, le Ministère a pris les dispositions suivantes :

- plan de recrutement des personnels civils axé sur les familles professionnelles déficitaires et en tension ; la poursuite du développement d'une marque employeur « civils de la défense » pour renforcer la visibilité du ministère et promouvoir les métiers ;
- déploiement d'un outil e-recrutement de contractuels ;
- un portail numérique unique au recrutement de personnels civils.

Des orientations par modes de pourvoi ont été confirmées :

- redynamisation des concours sur l'ensemble des filières ;
- recrutement par voie contractuelle des métiers de haut niveau dans le domaine SIC, Cyber et RENSEIGNEMENTS ;
- effort sur les détachements entrants et mobilités du Corps Interministériel à Gestion Ministérielle (**CIGEM**) (Attachés d'Administration de l'Etat) sur les filières techniques, sur les bassins d'emploi en tension à la mobilité interne ;
- reconduction du concours interne de Secrétaire Administratif (**SA**) pour permettre la promotion sociale. La CGT ne peut que s'en féliciter.
- poursuite des recrutements sans concours des TSEF 3 et des contractuels de catégorie B sur une durée de 3 ans dans le cadre de la Loi de Programmation Militaire (**LPM**).

Sur le plan du recrutement, la CGT insiste sur la question de l'attractivité de la Fonction Publique de l'Etat qui dépasse très largement une problématique ministérielle. En effet, les agents du service public subissent des attaques frontales de la part d'un gouvernement qui n'hésite à les dénigrer en les taxant de « privilégiés ». Les faibles salaires, le gel du point d'indice, le déroulement de carrière laborieux, les avancements difficiles à obtenir, les attaques contre le statut, (la liste est encore longue) ne donnent pas une image très attirante de la Fonction Publique de l'Etat.

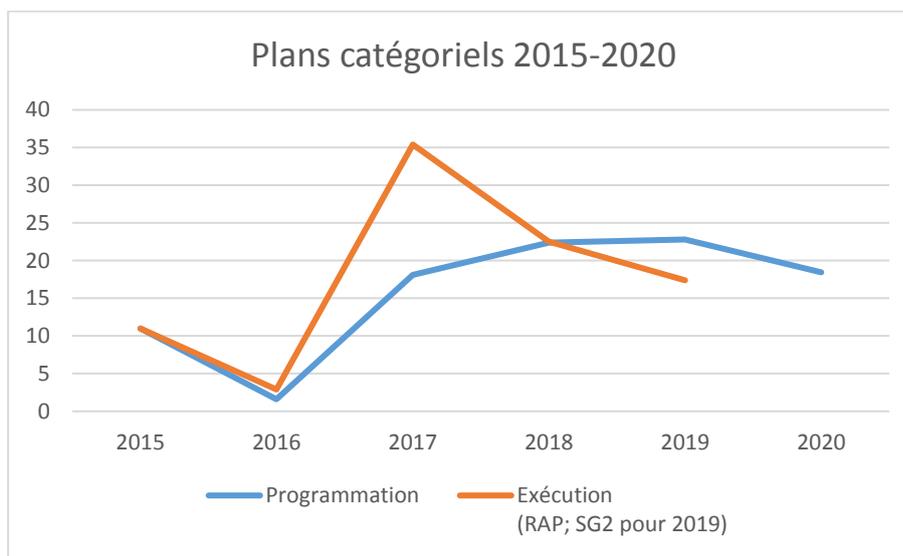
2. Plan catégoriel

Le plan catégoriel 2019 a intégré des mesures nouvelles à hauteur de +8,7 M€, dont un rebasage de la position IIIA en IIIB (2^{ème} tranche), création d'emplois fonctionnels à la Direction Générale de la Sécurité Extérieure (**DGSE**).

D'autres mesures incluses dans cette hausse du budget 2019 portent sur le Grade à Accès Fonctionnel (**GRAF**) des IEF, celui des attachés de la DGSE, le rebasage IIIA en III à la DGA (3^{ème} tranche) et clause de revoyure Régime Indemnitaires de Fonction de Sujétion d'Expertise et d'Engagement Professionnel (**RIFSEEP**).

La CGT note que les mesures indemnitaires représentent 11,7 M€ contre 5,65 M€ pour les mesures statutaires. Ce fort décalage s'inscrit dans la logique interministérielle, imposée dans toutes les administrations, visant à individualiser la rémunération des agents et à sortir progressivement des règles statutaires.

La DRH-MD a annoncé que le plan catégoriel 2020 était maintenu à un niveau élevé par rapport aux années précédentes, à savoir une programmation de 18,45 M€.

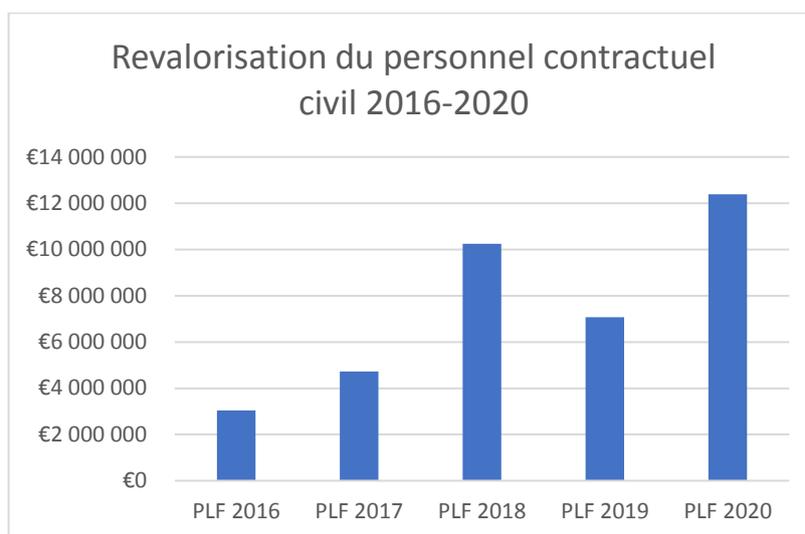


Les principales évolutions entre la programmation et l'exécution portent sur :

- 2017 : prise en compte de la prime de rendement des Ouvriers d'Etat et augmentation en gestion, Complément Indemnitaires Annuel (**CIA**) ;
- 2018 : mesures Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations (**PPCR**) décalées de 2018 à 2019 ;
- 2019 : réévaluation des effectifs de la mesure de requalification de C en B et du « pro-pro » DGSE des administrateurs civils, révision de l'indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (**IFSE**) et du CIA.

Le DRH-MD a informé que la prime de rendement des ouvriers d'état serait réévaluée en 2021.

Les référentiels de rémunération des agents contractuels ont été réexaminés en 2019 pour le SIC et le sera en 2020 pour le SID. La forte augmentation de l'enveloppe dédiée aux personnels contractuels répond à un objectif ministériel d'attractivité et de fidélisation ainsi qu'à une dynamique interministérielle (loi de transformation de la Fonction publique).



Le VAE HELLO Philippe a notifié le maintien du statut du SIAé, et qu'il s'attacherait à pérenniser celui des agents.

Le plan catégoriel 2020 prévoit de nouvelles mesures qui s'élèvent à 12,61 M€ pour un budget total de 18,45 M€. Seulement 3,28 millions d'euros seront consacrés à des mesures statutaires (dont DGSE créations d'emplois fonctionnels ; requalification de C en B, GRAF DGSE, attachés et administrateurs généraux et poursuite du GRAF des IEF). Les mesures indemnitaires s'élèvent pour leur part à 15,17 M€ dont :

- IFSE des assistantes sociales et revalorisation de l'Indemnité d'Activité Opérationnelle (**IAO**) de la Direction du Renseignement et de la Sécurité Défense (**DRSD**) (0,05 M€) ;
- GRAF des IEF- tickets promotion et RIFSEEP, clause de revoyure (3,4 M€),
- Mesures nouvelles : IFSE et CIA (11,5 M€), SSA revalorisation de la prime de service des paramédicaux (0,2 M€)

3. Accompagnement

S'agissant du PAR pour les civils, les aides au départ et à la mobilité connaissent une augmentation de +1,31 M€ en 2020 par rapport à 2019, s'élevant ainsi à 14,5 M€. Ce budget intègre la manœuvre de concession du RLH du SCA.

150 IDV sont programmées dont les 2/3 pour les ouvriers d'état (environ 10 M€). Les 4,5 M€ budgétés restants concernent les primes de mobilité.

La DRH-MD a précisé que les crédits étaient fongibles entre le PAR civil et le PAR militaire. Le budget de ce dernier s'élève à 34,22 M€ en 2020 contre 35,63 M€ en 2019 (soit -1,41 M€).

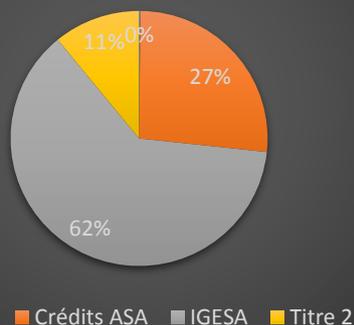
4. Action sociale

Le budget de l'action sociale est en augmentation, se portant à 117,4 M€, dont 7 M€ d'Allocation pour l'Amélioration du Cadre de Vie en enceinte militaire (**AACV**) transférés à la main des COMmandements de Base de Défense (**COMBDD**).

La DRH-MD a précisé que ce transfert s'inscrivait dans le cadre d'un des objectifs politiques qu'a fixé la Ministre des Armées d'améliorer les conditions de travail au quotidien et le plan famille.

La CGT souligne que le budget d'action sociale est finalement en baisse par rapport à la Loi de Finances Initiale (LFI) 2019, 111,7 M€, sans transfert vers les COMBDD.

Répartition du budget action sociale 2020



Répartition du budget 2020 en M€	
PAR	0,18
Crédits ASA	29,3
IGESA	68,89
Titre 2	12,04

Les postes de dépense en baisse sont :

- Les crédits ASA en diminution de 3,16 M€ en 2020 par rapport à 2019 ;
- Le budget IGESA en recul de -0,56 M€ en 2020 par rapport à 2019.

Seul le titre 2 (rémunération) est en augmentation de 3,42 M€. Elle constitue pour la CGT un début de reconnaissance des qualifications et compétences des agents du Ministère.

Délégation composée d'Estelle PIERNAS et de Xavier SEGUIN

Montreuil, le 3 octobre 2019